



PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE ARDENNE
PREFET DE LA MARNE

Châlons-en-Champagne, le 16 JUIL. 2015

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne
Préfet de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les Parlementaires
Monsieur le Président du Conseil Départemental
Monsieur le Président de l'Association des Maires
Mesdames et Messieurs les Maires du département
En communication à MM. les Sous-Préfets

Objet : plate-forme interdépartementale d'instruction des demandes de naturalisation, à la sous-préfecture de Reims

PJ : 1 plaquette d'information

L'accès à la nationalité française est l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi, caractérisé par une adhésion aux valeurs, aux lois et aux institutions de la République française. Il est encadré par une procédure administrative qui vise à garantir à chaque postulant un traitement égal, juste et transparent de sa demande d'accès à la nationalité française.

A compter du 15 septembre 2015, les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité par mariage des demandeurs domiciliés dans les quatre départements de la région Champagne-Ardenne - Aube, Ardennes, Haute-Marne et Marne - seront instruites par la plate-forme interdépartementale d'instruction des demandes de naturalisation, située à la sous-préfecture de Reims.

Toutefois, les décrets et les déclarations de nationalité enregistrées à l'occasion des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française continueront d'être remis aux intéressés à la préfecture de la Marne et dans les sous-préfectures de Reims, d'Epemay et de Vitry-le François.

Les postulants à la nationalité française devront adresser leur demande, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la plate-forme interdépartementale à l'adresse suivante :

Sous-Préfecture de Reims
Plate-forme interdépartementale d'instruction
des demandes de naturalisation
Place Royale
51 100 REIMS

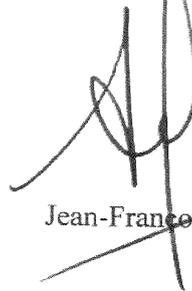
Pour aider les usagers à constituer leur dossier, une permanence téléphonique sera assurée par la plate-forme les lundi, mardi et jeudi de 9 h 00 à 11 h 30 au 03.26.86.71.63. Elle pourra aussi être jointe par messagerie électronique pref-naturalisations@marne.gouv.fr

Les formulaires de demande et toutes informations relatives aux procédures d'accès à la nationalité française sont disponibles sur le site internet départemental de la préfecture de la Marne www.marne.gouv.fr ainsi que sur le site www.service-public.fr

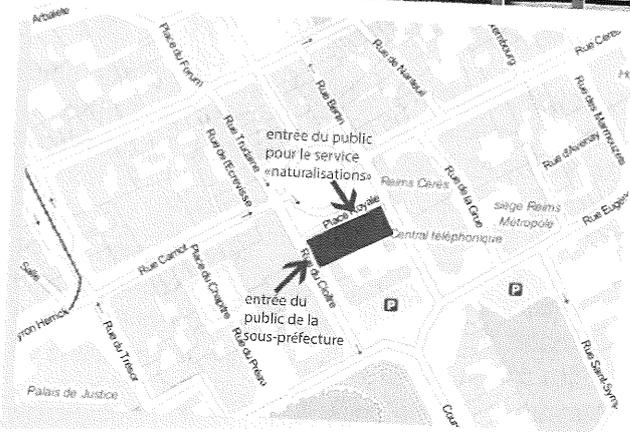
Pour faciliter les démarches des postulants à la nationalité française, une plaquette d'information, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, sera également mise à leur disposition.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned above the printed name.

Jean-François SAVY



© 06/15 / MI / SG / DICOM / FCNUUDE

Accueil (sur rendez-vous) :
Place Royale à Reims

Pour joindre les agents de la plate-forme,
permanence téléphonique les lundi, mardi et jeudi
de 9h à 11h30 au 03 26 86 71 63, ou par mail :
pref-naturalisations@marne.gouv.fr



DEMANDER LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Création d'une
plate-forme interdépartementale
de la **naturalisation**
à la sous-préfecture de **Reims**
à compter du **15 septembre 2015**

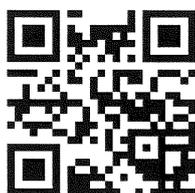


Un site unique pour le dépôt et l'enregistrement des dossiers au 15 septembre 2015

Les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage des demandeurs domiciliés dans les 4 départements de la région Champagne-Ardenne seront désormais instruites par une plate-forme interdépartementale de la naturalisation située à la sous-préfecture de Reims.

Il résulte de cette nouvelle organisation qu'à compter du 15 septembre 2015 l'accueil des demandeurs et l'enregistrement des dossiers se feront désormais **exclusivement à la sous-préfecture de Reims**.

Les formulaires et notices explicatives sont disponibles sur : **www.service-public.fr**, rubrique « Vos droits et démarches », « Acquisition de la nationalité française ».



web

www.marne.gouv.fr, rubrique « Démarches administratives », « Immigration et intégration », « Naturalisations ».

Ce qui change

Lorsque vous aurez réuni l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier, il conviendra d'envoyer celui-ci par courrier recommandé AR, **à partir du 15 juillet 2015**, à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Reims
Plate-forme interdépartementale
d'instruction des demandes de naturalisation
en région Champagne-Ardenne
Place Royale
51096 Reims cedex

Si votre dossier est complet, un rendez-vous pour l'enregistrement de votre dossier et l'entretien d'assimilation vous sera donné dans les meilleurs délais possibles.

Attention : avant d'envoyer votre dossier, il est indispensable de prendre attentivement connaissance de toutes les recommandations mentionnées sur la notice d'information accompagnant le formulaire de demande.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, **une permanence téléphonique sera ouverte à compter du 15 juillet 2015, les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h30 au 03 26 86 71 63**.

Un rendez-vous pour l'enregistrement de votre dossier ne pourra vous être donné que lorsque celui-ci sera complet.